

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [94] (2006)  
**Heft:** 1506

**Artikel:** Wimbeldon 2006, pour un salaire au mérite ?  
**Autor:** E.J.-R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-283052>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Wimbledon 2006, pour un salaire au mérite ?

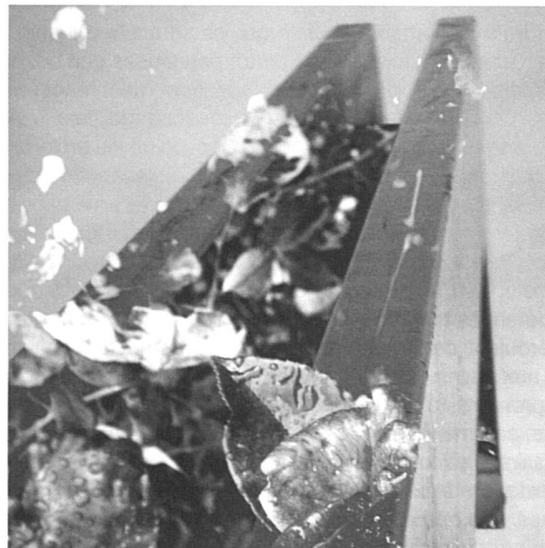
« Béthanie Mattek a pénétré sur le Central en victime expiatoire, fagotée d'un short qui ne dissimulait rien de ses rondeurs inadéquates et apathiques.<sup>1</sup> »

Voilà le genre d'argument avec lequel d'aucun justifiait les gains moindres attribués aux joueuses de tennis lors du dernier tournoi de Wimbledon.

E.J.-R.

Dans le monde professionnel non sportif, si les inégalités de salaire sont toujours criantes, elles font au moins l'objet d'un désaveu, fût-il de façade, presque unanime. En revanche, dans le monde professionnel sportif et médiatique, il en va un peu autrement, car si comme le révèle, sans grande surprise d'ailleurs, le Bureau international du travail (BIT) « les inégalités et les barrières liées au sexe existent dans toutes les professions, y compris le sport<sup>2</sup> », la justification de ces inégalités se fait avec une relative bonne conscience. Ainsi, toujours selon le BIT, « les athlètes femmes professionnelles gagnent moins d'argent que les hommes, parce que l'on considère que les sports exercés par les femmes attirent moins d'audience, moins d'argent, moins de couverture médiatique, moins d'adhésion. » La crise qui a secoué le tournoi de Wimbledon en 2006 aura démontré à quel point ces considérations ont la vie dure. En effet, au printemps dernier, Wimbledon, dernier tournoi du grand chelem à moins rémunérer les joueuses que les joueurs, a fait l'objet de critiques de la part du Premier ministre britannique Tony Blair. Mais, malgré ces remontrances, le All England Club, chargé de l'organisation du tournoi est resté sur ses positions arguant du temps moindre que les joueuses passent sur le terrain par rapport aux joueurs. Une bonne partie de la presse est alors entrée dans le débat, certains journalistes se laissant aller à des comptes d'apothicaire sur le salaire horaire des joueuses qui jouent leur match au meilleur des trois sets par rapport à celui des hommes, qui jouent le leur au meilleur des cinq sets. Chaque match féminin de qualité médiocre est aussi devenu l'occasion de soulever la question du bien-fondé de gains égaux entre joueuses et joueurs. Outre les journalistes, les joueurs de tennis eux-mêmes ont défendu leur salaire supérieur, avec toujours les mêmes arguments: le temps et la qualité du jeu des joueuses étant inférieur à celui des joueurs, les joueuses ne méritent pas d'être rémunérées à hauteur des dieux du court.

Une question cependant n'est venue à l'esprit de personne : est-ce qu'un joueur mérite des centaines de milliers de francs pour avoir joué, fût-ce très bien, au tennis pendant quinze jours comme c'est le cas dans les tournois du grand chelem ? Parce qu'invoquer le salaire au mérite pour justifier la rémunération moindre des femmes paraît, au regard des dotations de ce genre de tournois, quelque peu cynique.



## Inégalité salariale dans le sport : circulez, il n'y a rien à voir

Lors de la dernière journée internationale de la femme, on aurait pu espérer que l'association entre le Comité international olympique (CIO) et le BIT, fournisse quelques données précises sur le problème des inégalités salariales dans le sport. Or il n'en est rien. Les rares précisions en la matière proviennent de la Commission nationale américaine sur l'égalité de rémunération<sup>1</sup> qui dans un rapport dénonçait, par exemple, que les salaires des joueuses de basket américaines n'équivalaient qu'à 2% du salaire de leurs homologues masculins. Et si par-ci, par-là, quelques signes encourageants apparaissent lorsqu'il s'agit de sport de haut niveau – égalité de traitement au marathon de Singapour, lors de la plupart des tournois du grand chelem de tennis, etc. – rien ne filtre sur le salariat du sport en général. Il faut dire que parler d'argent n'est pas facile, parler gros sous, comme c'est le cas pour le sport de haut niveau, est franchement difficile, quant à parler inégalité, c'est quasi mission impossible.

<sup>1</sup> [www.pay-equity.org](http://www.pay-equity.org)

<sup>1</sup> Le Temps du 29/06/06

<sup>2</sup> Faits et chiffres sur les femmes au travail, BIT, mars 2006